

COMPTE RENDU DEFINITIF DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2015 A 19 HEURES 30

Etaient présents : Claude GIRAUD, Serge PERCET, LAZZAROTTO Séverine, Liliane MEA, Valérie CARTAL, Pierre GEVOLDE, Marie-Antoinette BENY, Jean KOSMALA, Richard GROS, Henri CHALTON, Jacqueline DUMILLIER, Claude GERBAUD, Jean-François GUEGUEN, Cécile DE LAGET, Céline GIRAUD, Sébastien BOUDAREL, Maxime MOULIN, Marie-Odile MOULAGER, Mélissandre BRANDY, Thomas CHABANNES, Dominique AVRIL, Jean ESPEJO, Daniel FERNANDEZ, Marie-Anne MALECOT-LAFORET, Georges ROCHETTE, Florence BONCHE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Absente excusée : Laurence NAPHAYVONG

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Florence BONCHE

Le compte rendu définitif du Conseil Municipal du 24 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle les décisions prises en application de la délibération n°2-304 du 15 avril 2014

DM 2015/16

ACHAT, FOURNITURE, INSTALLATION, POSE ET MISE EN SERVICE D'UN PANNEAU LUMINEUX D'INFORMATIONS A VOCATIONS COMMUNALES ET TOURISTIQUES AINSI QUE SA MAINTENANCE

- Approbation de la proposition financière et technique de la Société CHARVET INDUSTRIES, sise à MIRIBEL-LES-ECHETS (Ain), 62 rue de Follieuse – ZAE Follieuse, quant à la fourniture, l'installation, la pose et la mise en service d'un panneau lumineux d'informations à vocations communales et touristiques ainsi que sa maintenance pour un montant de 16610 euros HT

PERSONNEL

DELIBERATION 1-320

OBJET : REGIME INDEMNITAIRE – ENVELOPPE GLOBALE 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que comme chaque année l'assemblée est appelée à se prononcer sur :

- le montant de l'enveloppe légale du régime indemnitaire.

Après mise à jour des effectifs présents au 1/12/2015, il est à noter une baisse de cette enveloppe globale, celle-ci étant comprise entre :
70 000 € minimum et 330 000 € maximum.

Le montant attribué en 2014 était de 83 480 €.

Monsieur le Maire indique que compte tenu des efforts financiers demandés aux communes, l'enveloppe globale sera minorée de 10% par rapport à l'année précédente.

Les critères d'évaluation qui serviront de base à l'entretien annuel d'évaluation de la valeur professionnelle des agents sont :

Cadres A et B

- résultats professionnels et réalisation des objectifs – contribution à l'activité du service - pour 35 %
- compétences professionnelles et techniques pour 25%
- qualités relationnelles pour 20 %
- capacité d'encadrement ou le cas échéant à exercer des fonctions d'un niveau supérieur pour 20 %

Cadres C

- résultats professionnels et réalisation des objectifs pour 25 %
- compétences professionnelles et techniques pour 30 %
- qualités relationnelles pour 10 %
- capacité d'encadrement ou le cas échéant à exercer des fonctions d'un niveau supérieur pour 20 %
- contribution à l'activité du service pour 15 %

La discussion s'installe sur le présentisme des agents.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation de l'enveloppe légale du régime indemnitaire ainsi que sur les critères d'évaluation.



MAIRIE DE MONTROND LES BAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2015

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (une abstention Richard GROS) :

- approuve le montant de l'enveloppe légale du régime indemnitaire qui sera attribué en 2015 ainsi que les critères d'évaluation
- charge Mr le Maire de répartir individuellement l'enveloppe telle que définie
- dit que les crédits seront prévus au budget 2015

DELIBERATION 2-320

OBJET : AVENANT N°1 AU CONTRAT D'ASSURANCE SANTE COLLECTIF A ADHESION FACULTATIVE AVEC LA MNT POUR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

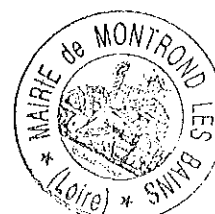
Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération n° 2013-02-20/01 du 20 février 2013, le CDG 42 a conclu une convention de participation avec la MNT pour les risques « santé » et « prévoyance » dont la durée est de 6 ans.

Ensuite, la collectivité, pour son personnel, a adhéré par contrat à adhésion facultative, à la convention de participation santé mise en place par l'intermédiaire du Centre de Gestion.

Le contrat à adhésion facultative, concernant le risque « santé », a évolué vers un contrat responsable et solidaire. Cette notion de contrat responsable et solidaire était inscrite dans la loi, dès 2004 afin d'encadrer les dépenses de santé et de faciliter l'accès aux soins au plus grand nombre.

La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS 85) rectificative et le décret n°2014-1374 du 18 novembre 2014, ont fait évoluer les prestations de ces contrats à compter du 1^{er} janvier 2016. Dans ce cadre, l'assemblée délibérante du Centre de Gestion a approuvé l'avenant n°1 à la convention de participation afin de garantir ces nouvelles conditions à tous les agents bénéficiaires des contrats souscrits par les collectivités et établissements publics qui ont adhéré volontairement au contrat collectif santé.

Ainsi, Monsieur le Maire propose, afin de maintenir ces avantages à nos agents et de poursuivre l'objectif d'équilibre de notre contrat d'assurance santé collectif à adhésion facultative, que notre assemblée délibérante approuve l'avenant n°1 qui prend en compte les nouvelles formes réglementaires qui figurent au titre des conditions particulières de notre contrat dans l'annexe 5 et, plus particulièrement, le nouveau tableau de garanties mis en conformité avec les nouvelles dispositions prévues dans le cadre des contrats responsables applicables à compter du 1^{er} janvier 2016.



MAIRIE DE MONTROND LES BAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2015

Après délibération, les membres de l'assemblée délibérante décident, à l'unanimité de :

- 1- valider l'avenant n°1 au contrat d'assurance santé collectif à adhésion facultative proposé par la MNT, y compris les dispositions détaillées dans la note de contrat responsable joint à la notice d'information
- 2- valider les prestations frais santé et garanties annexes ainsi définies conformément aux articles 22 et 29 respectivement des conditions générales ainsi que le tableau des cotisations qui en découle
- 3- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires

FINANCES

DELIBERATION 3-320

OBJET : INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2015

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'indemnité de conseil qui sera versée à Madame FAVARD Marie-Christine, Percepteur Receveur de la Commune pour l'année 2015.

Le montant de cette indemnité est de 1336.63 € brut soit 1218.23 € net.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le versement de cette indemnité de conseil 2015 pour un montant de 1218.23 € net à Madame FAVARD Marie-Christine, Percepteur Receveur de la Commune.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le versement de cette indemnité au Receveur Municipal, Madame FAVARD, pour l'année 2015
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2015

DELIBERATION 4-320

OBJET : AVANCES SUR SUBVENTIONS 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de permettre le fonctionnement des associations qui rémunèrent des salariés et organise des événements dès le mois de janvier, il propose de voter des crédits par anticipation sur le budget 2016, à savoir :

➤ OSL	18 500 €
➤ MJC	19 900 €
➤ CIE PLIE PRE	2 330 €



MAIRIE DE MONTROND LES BAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2015

Autres subventions :

- Avance classes transplantées et voyages (réservation) 5 000 €

Les crédits seront prévus au budget primitif 2015, chapitre 65 – autres charges de gestion courante, art. 6574 – subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé

L'avis du Conseil Municipal est sollicité quant au versement de ces avances de subventions.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le versement de ces avances de subventions tel que précisé ci-dessus
- Dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2016

DELIBERATION 5-320

OBJET : DECISION COMPTABLE MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire présente la décision comptable modificative n°3 à l'assemblée jointe en annexe.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la décision comptable modificative n°3 telle qu'annexée

DELIBERATION 6-320

OBJET : SUBVENTION FETE DE LA MUSIQUE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il avait été prévu au budget 1500 euros sur le compte 6233 pour l'organisation de la Fête de la Musique.

Afin de faciliter la mise en place de cette manifestation, la MJC s'est occupée de son organisation.

Il est donc nécessaire de prévoir le versement de cette somme à la MJC par le biais d'une subvention qui sera imputée sur le compte 6574.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité.



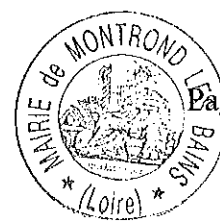
MAIRIE DE MONTROND LES BAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2015

Oui et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le versement d'une somme de 1500 euros à la MJC par le biais d'une subvention imputée sur le compte 6574
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2015

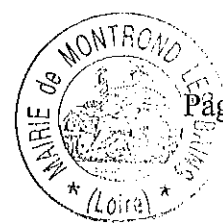
INFORMATIONS DIVERSES

- **VŒUX DU MAIRE LE 15 JANVIER 2016**
- **CONSEIL MUNICIPAL PREVU LE 19 JANVIER 2016**
- **INFORMATION SUR LA REFORME TERRITORIALE : Mr le Maire donne un compte rendu de la réunion qui s'est tenue en Préfecture ce matin, et des difficultés auxquelles il faudra faire face pour apprendre à travailler ensemble**
- **CONFERENCE SUR LE THERMALISME : 4 FEVRIER 2016 AUX FOREZIALES**
- **MR GROS ANNONCE LE DECES DE MME DUPUY, COFONDATRICE DE LA MJC EN 1945**



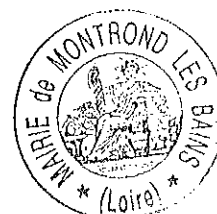
MAIRIE DE MONTROND LES BAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2015

Répertoire Chronologique			
Date	Folio	Objet	Résumé
15/12/2015	1-320	REGIME INDEMNITAIRE – ENVELOPPE GLOBALE 2015	Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (une abstention Richard GROS) : <ul style="list-style-type: none"> - approuve le montant de l'enveloppe légale du régime indemnitaire qui sera attribué en 2015 ainsi que les critères d'évaluation - charge Mr le Maire de répartir individuellement l'enveloppe telle que définie - dit que les crédits seront prévus au budget 2015
15/12/2015	2-320	AVENANT N°1 AU CONTRAT D'ASSURANCE SANTE COLLECTIF A ADHESION FACULTATIVE AVEC LA MNT POUR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITE	Le Conseil Municipal, à l'unanimité, <ol style="list-style-type: none"> 1/ valide l'avenant n°1 au contrat d'assurance santé collectif à adhésion facultative proposé par la MNT, y compris les dispositions détaillées dans la note de contrat responsable joint à la notice d'information 2/ valide les prestations frais santé et garanties annexes ainsi définies conformément aux articles 22 et 29 respectivement des conditions générales ainsi que le tableau des cotisations qui en découle 3/ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires
15/12/2015	3-320	INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2015	Le Conseil Municipal, à l'unanimité, <ul style="list-style-type: none"> - Approuve le versement d'une indemnité d'un montant de 1218.23 euros au Receveur Municipal, Madame FAVARD, pour l'année 2015 - Dit que les crédits sont prévus au budget 2015


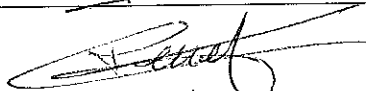


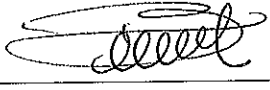
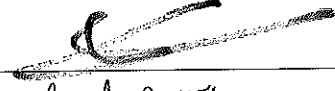
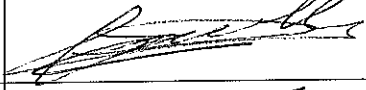
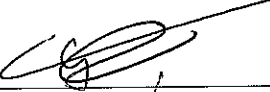

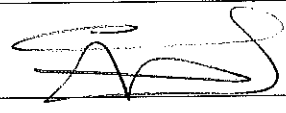



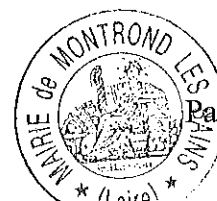
MAIRIE DE MONTROND LES BAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2015

15/12/2015	4-320	AVANCES SUR SUBVENTIONS 2016	Le Conseil Municipal, à l'unanimité, - approuve le versement d'avances de subventions 2016 pour permettre le fonctionnement des associations qui rémunèrent des salariés dès le mois de janvier
15/12/2015	5-320	DECISION COMPTABLE MODIFICATIVE N°3	Le Conseil Municipal, à l'unanimité, - approuve la décision comptable modificative n°3 telle qu'annexée
15/12/2015	6-320	SUBVENTION FETE DE LA MUSIQUE	Le Conseil Municipal, à l'unanimité, - -Approuve le versement d'une somme de 1500 euros à la MJC par le biais d'une subvention imputée sur le compte 6574 - Dit que les crédits sont prévus au budget 2015

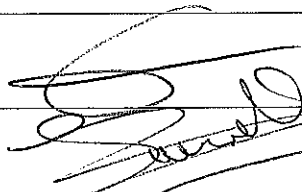
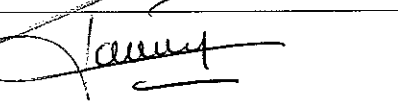
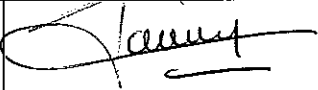


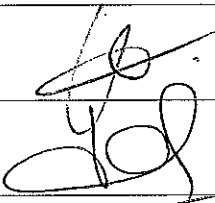

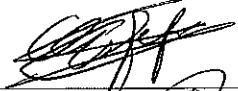
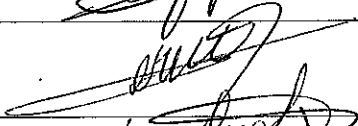
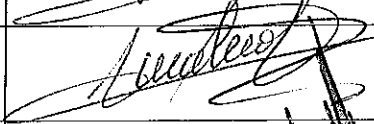
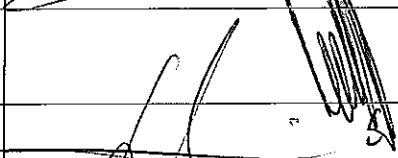


MAIRIE DE MONTROND LES BAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2015

Prénom- Nom	Domicile Montrond les Bains	Signature
Monsieur Claude GIRAUD	334 rue de Saint-Etienne	
Monsieur Serge PERCET	28 rue des Tilleuls	
Madame Séverine LAZZAROTTO	123 rue des Bleuets	
Madame Liliane MEA	81 rue des Lilioms	
Madame Valérie CARTAL	101 rue des Valérianes	
Monsieur Pierre GEVOLDE	1091 Avenue de la Gare	
Madame Marie-Antoinette BENY	130 rue de la Loire	
Monsieur Jean KOSMALA	74 Rue Colonel Besson	
Monsieur Richard GROS	268 rue du Rival	
Monsieur Henri CHALTON	801 Avenue de la Gare	
Madame Jacqueline DUMILLIER	35 rue du 19 mars 1962	
Monsieur Claude GERBAUD	234 rue de Chantegrillet	
Madame Laurence NAPHAYVONG	888 Rue de L'Anzieux	
Monsieur Jean-François GUEGUEN	164 rue de Chantegrillet	
Madame Cécile DE LAGET	2 chemin de Galatée	



MAIRIE DE MONTROND LES BAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2015

Prénom - Nom	Domicile Montrond les Bains	Signature
Madame Céline GIRAUD	249 rue des Cèdres	
Monsieur Sébastien BOUDAREL	39 rue de Céladon	
Monsieur Maxime MOULIN	106 rue de la Jouvence	
Madame Marie-Odile MOULAGER	109 allée des Coquelicots	
Madame Mélissandre BRANDY	456 rue du 8 mai	
Monsieur Thomas CHABANNES	61 impasse des Vendanges	
Madame Dominique AVRIL	275 rue Félix Roques	
Monsieur Jean ESPEJO	102 rue de l'Astrée	
Monsieur Daniel FERNANDEZ	321 chemin de Grangeneuve	
Madame Marie-Anne MALECOT-LAFORET	403 avenue de la Route Bleue	
Monsieur Georges ROCHETTE	6 impasse Lino Ventura	
Madame Florence BONCHE	60 rue du Forez	